



ÉDITO

La réforme des rythmes scolaires entrera en application à Baillargues à la rentrée prochaine. Malgré les contraintes générées par sa mise en œuvre (budget, ressources humaines...), c'est avant tout l'intérêt des enfants et des familles qui a guidé notre démarche.

Je tiens à souligner le travail de concertation mené depuis novembre 2013 : parents d'élèves, élus, enseignants, agents municipaux se sont mobilisés pour élaborer, ensemble, un programme respectueux du rythme de l'enfant et qui participera, j'en suis sûr, à la qualité de son avenir.

Grâce à l'implication de tous ces acteurs, nous pouvons nous féliciter d'avoir tenu deux engagements essentiels: la **GRATUITÉ** des activités pour préserver l'égalité d'accès à l'enseignement et la **QUALITÉ** d'un programme pédagogique favorisant l'ouverture sur le monde.

Jean-Luc MEISSONNIER
Maire de Baillargues

Vice Président de Montpellier Agglomération en charge des sports et des traditions.



COPIL du lundi 16 juin 2014 - Espace Vigneron

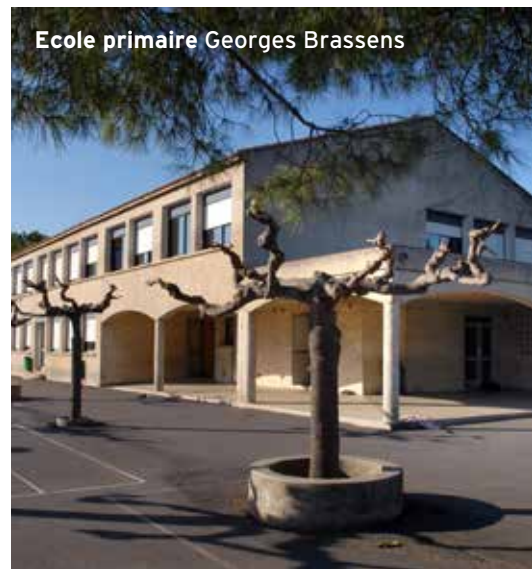
Ecole maternelle Antoine Geoffre





Ecole primaire Jacques Brel



Ecole primaire Georges Brassens



MATERNELLE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7H15 / 8H40						
8H50 / 9H	ouverture du portail		ouverture du portail		ouverture du portail	
9H / 11H50	CLASSE		CLASSE		CLASSE	
11H50 / 12H	ouverture du portail		ouverture du portail		ouverture du portail	
12H / 13H35	PAUSE DEJEUNER cantine ou maison		PAUSE DEJEUNER cantine ou maison		PAUSE DEJEUNER cantine ou maison	
13H35 / 13H45	ouverture du portail		ouverture du portail		ouverture du portail	
13H45/15H50	CLASSE		Accueil famille de 13h15 à 13h45		CLASSE	
			Accueil famille de 13h30 à 14h			
15H50 / 16h	ouverture du portail		 MAISON DE L'ENFANCE		ouverture du portail	
16H / 17H	GOÛTER + TAP		GOÛTER		GOÛTER + TAP	
16H50 / 17H	ouverture du portail		Accueil des familles de 16h30 à 18h30		ouverture du portail	
17h / 18h30						

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET LES RÉSERVATIONS SONT OBLIGATOIRES

ORGANISATION ET ENCADREMENT

Les TAP «maternelle» se différencient des TAP «primaire» par le fait que les enfants goûtent à 16h après la fin des cours. **Les activités débutent donc à la fin de celui-ci.** Les ateliers proposés seront tirés des centres d'activité suivants:

- > **Arts graphiques:** peinture, dessin.
- > **Eveil corporel:** baby gym, danse...
- > **Loisirs éducatif:** anglais, Informatique, autour du livre...
- > **Eveil musical:** Jeux musicaux, chant...

Les activités sont programmées les lundis, mardis, jeudis, vendredis et prendront la forme d'ateliers d'éveils. Elles seront encadrées par l'ATSEM de la classe et l'intervenant de l'activité.

LIEU D'ACCUEIL

Les TAP «maternelle» se déroulent dans l'enceinte de l'école maternelle A. Geoffre. Les enfants restent dans leur classe avec leur ATSEM.

ORGANISATION DES MERCREDIS

La classe se termine à 12h, vous pouvez donc :

- > **soit récupérer votre enfant** entre 11h50 et 12h
- > **soit réserver UNIQUEMENT la cantine.** Vous pourrez donc venir le chercher à partir de 13h15 et 13h45 à l'école.
- > **soit réserver la cantine et l'ALSH après-midi.** Vous pourrez le récupérer entre 16h30 et 18h30 à la Maison de l'Enfance.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DU TEMPS SCOLAIRE

> A 15h50, si votre enfant n'est pas inscrit au TAP vous devez **le récupérer avant 16h.**

> Si votre enfant est inscrit au TAP, il sera pris en charge par leur ATSEM et l'animateur encadrant.

> **Tout enfant non inscrit au TAP et dont les parents seraient en retard à 16h** sera confié à l'équipe de direction qui contactera les parents.

Si vous devez apporter des modifications de réservations (annulation pour maladie ou RDV...) vous pouvez contacter le service jeunesse avant 15h30.







PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À LA FIN DES TAP

> A la fin des TAP, vous pourrez récupérer votre enfant entre 16h50 et 17h **SINON** il vous faudra réserver l'ALAE de 17h à 18h30 qui se déroulera à l'école comme à l'accoutumée. Si votre enfant est inscrit en ALAE de 17h à 18h30, le personnel encadrant se chargera d'y conduire votre enfant.

ATTENTION !

Tout enfant qui ne sera pas récupéré et qui n'aura pas de réservation ALAE sera confié à l'équipe de direction qui se chargera de prévenir les parents. **Cette présence exceptionnelle sera facturée.**

(cf. règlement intérieur)

PRIMAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7H15 / 8H40						
8H50 / 9H	ouverture du portail		ouverture du portail		ouverture du portail	
9H / 12H	CLASSE		CLASSE		CLASSE	
12H	ouverture du portail		ouverture du portail		ouverture du portail	
12H / 13H35	PAUSE DEJEUNER cantine ou maison		PAUSE DEJEUNER cantine ou maison		PAUSE DEJEUNER cantine ou maison	
13H35 / 13H45	ouverture du portail		ouverture du portail Accueil famille de 13h15 à 13h45		ouverture du portail	
13H45/16H	CLASSE		Accueil famille de 13h30 à 14h  MAISON DE L'ENFANCE		CLASSE	
16H	ouverture du portail		GOUTER		ouverture du portail	
16H / 17H	TAP OU TAL (si inscription) OU ETUDE		Accueil des familles de 16h30 à 18h30		TAP OU TAL (si inscription) OU ETUDE	
17H	ouverture du portail				ouverture du portail	
17H / 18H30						

LES ENFANTS SONT INSCRITS AU JOUR ET NON À L'ACTIVITÉ

ORGANISATION ET ENCADREMENT

Les **TAP «primaire»** se déroulent tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 16h à 17h** et sont découpés en **4 pôles** :

- > **Sport**: foot, tennis, judo, tambourin, acro sport
 - > **Découvertes et traditions**: citoyenneté, traditions taurines, prévention santé, prévention sécurité, cirque
 - > **Artistique**: scrapbooking, atelier manuel, recyclage: maquette, musique, dessin
 - > **Loisirs éducatifs**: informatique, « autour du livre », anglais, jeux de société, journal
- Ces activités sont susceptibles de modifications.*

Ils se dérouleront dans les locaux des écoles et les structures à proximité.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DU TEMPS SCOLAIRE

> **A la fin du temps scolaire, les animateurs munis de leurs listes d'inscrits prendront les enfants** en charge au point de rassemblement prévu à cet effet dans chacune des écoles.

> Si un enfant non inscrit au TAP/TAL n'est pas récupéré à 16h par les parents et sans autorisation de rentrer seul, il sera transféré au TAL, à la maison de l'enfance.

Cette présence doit rester exceptionnelle.

> Si vous devez apporter des modifications de réservations (annulation pour maladie ou RDV...) vous pouvez contacter le service jeunesse avant 15h30.

En primaire, deux temps d'accueil sont proposés : les **TAP** (Temps d'Accueil Péri-scolaire) et les **TAL** (Temps d'Accueil Libre). De plus, l'**ÉTUDE** est maintenue de 16h à 17h.

LIEU D'ACCUEIL

Si les **TAP** se déroulent dans différents lieux (écoles primaires, médiathèque..), les **TAL** ont toujours lieu à la Maison de l'Enfance et l'**ÉTUDE** aux écoles, encadrée par les enseignants.

ORGANISATION DES MERCREDIS

La classe se termine à 12h, vous pouvez donc :

- > **soit récupérer votre enfant** à 12h
- > **soit l'inscrire UNIQUEMENT à la cantine.** Vous pourrez donc venir le chercher à partir de 13h15 et 13h45 dans leurs écoles.
- > **soit réserver la cantine et l'ALSH après-midi.** Vous pourrez le récupérer entre 16h30 et 18h30.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À LA FIN DES TAP/TAL

A la fin des TAP/TAL, tous les enfants seront ramenés dans la cour de leurs écoles respectives par leurs animateurs et seront :

- > **soit récupérés à 17h par les parents ou toute personne autorisée** à venir chercher votre enfant ou **partiront seuls sur autorisation écrite des parents.**
- > **soit accompagnés jusqu'au personnel encadrant de l'ALAE** si vous avez effectué une **réservation préalable via l'Espace Famille.**

Tout enfant qui ne sera pas récupéré et qui n'aura pas de réservation ALAE sera confié aux animateurs et conduit à la Maison de l'Enfance par l'équipe de direction qui se chargera de prévenir les parents.

Cette présence exceptionnelle sera facturée.

(cf. règlement intérieur)

QU'EST CE QUE LE «TAL» ?

Le TAL, «Temps d'Accueil Libre», est proposé en parallèle des TAP. C'est un lieu d'accueil où les enfants jouent librement et où aucune activité précise n'est proposée donnant ainsi la possibilité aux parents de pouvoir venir récupérer leur enfant entre 16h et 16h50.

Il est organisé dans les locaux de la maison de l'enfance.

A 17h, les enfants encore présents seront reconduits dans leur école respective pour être récupérés par leurs parents ou transférés en ALAE. Ce système permet donc une plus grande souplesse.

MODALITÉS D'INSCRIPTION TAP «maternelle» ET TAP/TAL/ETUDE «primaire»

Les dossiers d'inscription devront être remis obligatoirement en main propre directement au bureau de la maison de l'enfance.

Les formulaires d'inscription TAP/TAL/ETUDE pourront être retournés par mail à l'adresse suivante: tap@ville-baillargues.fr, ou rendus en main propre au bureau de la Maison de l'Enfance en respectant les délais demandés.

ATTENTION !

TOUT FORMULAIRE NON RENDU DANS LES DÉLAIS SIGNIFIERA QUE L'ENFANT NE PARTICIPERA PAS AUX TAP/TAL/ETUDE ET DEVRA ÊTRE RÉCUPÉRÉ À 16H TOUS LES JOURS.

L'ÉTUDE

Suite à un questionnaire remis aux parents, l'étude est maintenue les **lundis et jeudis de 16h à 17h** pour les élèves de primaire. Comme pour le TAP et le TAL, l'inscription à l'étude est facultative et gratuite.

FONCTIONNEMENT À L'ANNÉE

L'année scolaire est organisée en cycles de 6 semaines (entre chaque vacances scolaires). En début d'année, une **lettre est attribuée à chaque élève**. Ce dernier la conserve tout au long de l'année. **ATTENTION ! Votre choix doit se faire en fonction du jour et non de l'activité.**

Les TAP/TAL sont facultatifs et **GRATUITS**.

> Pour les enfants qui ont déjà leur dossier en cours, seul le remplissage du formulaire d'inscription au TAP/TAL / ETUDE vous est demandé pour l'inscription au 1^{er} cycle.

> Si votre enfant est scolarisé pour la première fois ou si vous arrivez sur la ville, une **inscription préalable est obligatoire** pour inscrire votre enfant au TAP/TAL/ETUDE : d'une part, en rapportant le dossier d'inscription unique et d'autre part, en complétant le formulaire d'inscription aux temps d'accueil périscolaires.

ATTENTION !

AUCUN ENFANT NE POURRA PARTICIPER AU TAP/TAL/ETUDE SANS AVOIR REMPLI UN DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE ET RENDU LE FORMULAIRE .

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION SONT DISPONIBLES :

> à l'accueil de la Maison de l'Enfance

> téléchargeable sur l'Espace Famille et sur le site de la ville

www.ville-baillargues.fr



Maison de l'Enfance André Valto Tél. : **04 67 87 41 93**
10, rue de la Chicane tap@ville-baillargues.fr
34670 Baillargues